



Insultée par e-mail par un salarié de ma banque

Par **MarieB49**, le **28/03/2012** à **21:36**

Bonjour,rrnrnje fais appel à vous en urgence car j'ai besoin de savoir s'il faut que j'entame une action en justice contre un homme, salarié de la banque dans laquelle je suis cliente, qui m'a envoyé (par erreur) un e-mail dans lequel il m'insulte (il se moque de mon nom de famille et se moque de mon physique). rnrnHier je suis allée dans l'optique de faire un scandale à mon agence bancaire, j'ai demandé à voir un responsable, après un bon moment ils ont contacté le directeur adjoint qui m'a reçue et s'est excusé au nom de ma banque. Nous avons convenu d'un nouvel entretien, entre lui, le directeur d'agence, l'employé en cause et moi-même pour samedi prochain. rnrnJ'ai bien envie de tenter de porter plainte contre cet homme, mais je ne sais pas comment je peux faire, quel motif je peux invoquer, et surtout si cela mènera sur quelque chose ou non. rnrnBesoin de vos conseils avisés.rnrnMerci.rnrnCordialement.

Par **Griphus72**, le **31/03/2012** à **13:27**

Vous pouvez porter plainte pour injure privée, l'article R. 621-2 du Code pénal le prévoit.rnrnLa peine prévue est une amende de 38€.rnrnVous pourrez bien sûr vous constituer partie civile et demander des Dommages et Intérêts.